

déchets ménagers

Le site pour une décharge "propre" toujours pas choisi

On attendait hier l'annonce, par le président du conseil général et le préfet, du site choisi pour accueillir dans le département le prochain centre de stockage des déchets. Mais la décision n'était pas à l'ordre du jour de la commission consultative pour l'élaboration du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

Seule indication : le site de Barbossi, à Mandelieu -140 hectares loués par Véolia - ne peut être retenu pour cause de classement au titre de la loi « Littoral ». « Il ne fait pas partie des cinq sites retenus, confirme Eric Ciotti. Mais parler aujourd'hui de ces sites serait le meilleur moyen de tuer le projet... Nous travaillons en concertation avec les élus concernés, sachant que les sites potentiels doivent répon-



Le site du prochain centre de stockage des déchets n'a pas été dévoilé hier lors de la réunion de la commission consultative pour l'élaboration du PEDMA. (Photo Alban Hillion)

dre à des normes de respect environnemental, d'accessibilité, de distance, d'urbanisme, etc. Cette installation de stockage des déchets non dangereux ne contiendra que des déchets

secs, sans lixiviats (1) sans odeurs, sans sacs plastiques volant... »

Et si aucune commune ne se dévouait, le préfet prendrait un arrêté de projet d'intérêt géné-

ral (PIG), sans doute avant la fin 2010.

Les trois piliers de la sagesse environnementale

Idéal, ce projet de décharge « propre » ? Le président du conseil général ne va pas jusque-là. Mais il précise qu'il ne s'agit pas de remplacer la fameuse décharge de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, fermée dans un mois, le 17 juillet. La future décharge « propre » ne sera qu'un des éléments de ce PEDMA en cours d'étude et qui devrait entrer en vigueur en avril ou mai 2010.

Ce plan, Eric Ciotti lui attribue "trois piliers". "La réduction du volume des

déchets de 7 %, soit 36 kilos sur 512 par an et par habitant, d'ici à 2015, le développement du recyclage pour aboutir à 35 % de nos déchets en 2012 et 45 % en 2015, au lieu de 21,5 % en 2007, et puis l'élimination de ce qui reste par toutes les techniques utilisables, sans tabou. »

Vaste et saine ambition, mais avec quels outils ? La filière du compostage et, par exemple, l'opération « Stop pub ! » que vient de lancer le conseil général, participeront à la réduction. Pour le recyclage, l'effort doit être accru, les centres de valorisation projetés au Broc et à Massoins apportant leur pierre. Quant au troisième pilier, on s'achemine vers la création de centres de valorisation organique et énergétique, outre la recherche d'un site pour la décharge « propre ».

En clair, un troisième incinérateur, en plus de ceux de Nice-L'Ariane et d'Antibes, pourrait voir le jour dans la plaine de la Siagne. Mais, là encore, aucun nom de commune n'a été cité hier. Du reste, l'intérêt d'un nouvel incinérateur n'est pas évident pour tout le monde dans le cadre du futur PEDMA (lire ci-contre).

FRANCIS LUMINEAU

(1) Les « jus » de fermentation des déchets, toujours susceptibles de polluer les sols et... les nappes phréatiques.

Débat sur l'utilité d'un 3^e incinérateur

La question de l'incinérateur supplémentaire dans la vallée de la Siagne fait débat, notamment entre le conseiller général de Saint-Vallier-de-Thiery, maire de Saint-Cézaire, Maxime Couillet, et son collègue écologiste de Grasse-sud, Jean-Raymond Vinciguerra, favorable au PEDMA pour avoir été associé à son élaboration.

Le premier, délégué aux déchets, estime que « la valorisation énergétique - en clair, un incinérateur - est autori-

sée dans le futur plan et que le seul endroit pour traiter les déchets de Cannes et de Crasse est la vallée de la Siagne, le site le plus proche ».

L'élu ex-Vert, lui, met un sérieux bémol au projet, qu'il désapprouve : « Nous avons un plan qui se donne les moyens de réduire le volume, expose-t-il. S'il réussit, nous aurons un volume de déchets à traiter correspondant à la capacité des incinérateurs existant. Mais je comprends qu'on se laisse une porte ouverte. »